



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0776

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Montanay

objet : Rue Centrale - Aménagement de trottoir et sécurisation d'espace public - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0776

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Montanay

objet : **Rue Centrale - Aménagement de trottoir et sécurisation d'espace public - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'identification de l'opération d'aménagement de trottoir et sécurisation d'espace public, rue Centrale à Montanay, à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

La rue centrale de Montanay est l'axe est-ouest majeur de la commune de Montanay où s'articulent les activités essentielles de la Commune : commerces, logements et équipements publics. C'est également un axe important pour la circulation générale ; reliant le plateau de la Dombes au val de Saône, il sert de liaison intercommunale pour l'ensemble des communes avoisinantes. Le trafic journalier est de 6 100 véhicules. La vitesse est élevée. Les transports en commun transitent également sur cet axe, effectuant entre neuf et 11 rotations par jour.

La volonté de la Commune est d'affirmer la centralité de cette voie, créant un lien entre le centre administratif situé à l'Ouest, les commerces, les équipements sportifs et la zone d'activité situés à l'Est, tout en pacifiant le flux routier important transitant sur la commune de Montanay.

Le projet prévoit donc :

- de sécuriser la circulation générale,
- de prolonger une zone 30 depuis la place de la Poype jusqu'au parvis de l'église,
- de sécuriser le cheminement des piétons par la création et l'aménagement de trottoirs,
- de paysager la voie en intégrant le végétal,
- d'affirmer une centralité en intégrant dans l'aménagement global la placette de l'ancienne bascule face à l'église et la place de la Poype.

Pour ce faire, la Communauté urbaine doit terminer les acquisitions foncières des terrains d'assiette du projet dès 2009 et procéder aux travaux de démolition sur ces terrains. L'étude de l'aménagement sera menée à bien au deuxième semestre 2009. La réalisation des travaux est programmée courant 2011.

Le montant global du projet est estimé à 970 000 € répartis en :

- études d'aménagement	50 000 €
- acquisitions foncières	194 000 €
- démolition	76 000 €
- aménagement de voirie	650 000 €

Le conseil de Communauté est sollicité pour l'individualisation d'une première autorisation de programme d'un montant de 320 000 € correspondant aux études d'aménagement, aux acquisitions foncières et aux démolitions. Les dépenses correspondantes sont programmées sur les exercices 2009 et 2010.

L'individualisation d'une seconde autorisation de programme, nécessaire pour les travaux d'aménagement, sera demandée après validation des études d'aménagement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de la rue centrale à Montanay.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C 1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement sur l'opération n° 1998 Montanay aménagement de la rue centrale pour un montant de 320 000 € en dépenses correspondant aux études d'aménagement, aux acquisitions foncières et aux démolitions à la charge du budget principal selon l'échéancier suivant :

- 244 000 € en 2009

- 76 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.